

# SYPROFLASH

EDITION SPECIALE N°38  
Infos SUBVENTION BRETAGNE

## Les subventions bâtiment 2014 : une année transitoire avec la reconduction du PPE

Après la fin du CPER (Contrat Plan Etat Région) 2007-2013, un nouveau dispositif d'aides doit voir le jour pour la période 2014-2020. C'est dans ce cadre que l'Etat est en train d'élaborer un **nouveau plan de modernisation des exploitations**. Ce dernier doit être tourné vers l'élevage pour répondre aux enjeux de mises aux normes des exploitations, d'amélioration des conditions de travail, des distorsions de concurrence et de la compétitivité. Il remplacera donc le PMBE, le PPE et les autres dispositifs d'aides aux petits investissements (définis par région) connus de tous. Ne voulant pas précipiter les choses, la décision a été prise de reconduire, pour l'année **2014, le PPE**. Le nouveau dispositif ne démarrera qu'à partir de 2015.

Le PPE 2014 fonctionnera sur les mêmes modalités que 2013. Nous attendons encore les documents officiels pour vous les transmettre. Pour les éleveurs devant réaliser des travaux, je vous incite à réaliser rapidement un **diagnostic énergétique (DIATERRE)** par un organisme agréé (listing tenu à jour par l'administration). Je vous rappelle que ce diagnostic est un préalable aux investissements présentés dans le cadre du PPE.

### Les investissements éligibles

**La nouveauté pour 2014 est l'éligibilité des matériels aux bâtiments NEUFS.**

- Chauffe eau solaire thermique pour eau chaude sanitaire.
- Echangeurs thermique air-air (VMC double flux).
- Système de régulation lié au chauffage et/ou à la ventilation des bâtiments.
- Matériaux, équipements, matériels et aménagements pour l'isolation des locaux, équipements et des réseaux (de chauffage et de ventilation à usage agricole.
- Pompes à chaleur (hors serres) eau/eau (hors captages horizontaux) et les pompes à chaleur géothermiques (Matériels éligibles sous conditions).
- Ventilateurs et/ou turbines et trappes motorisés des systèmes de ventilation centralisée en bâtiment d'élevage hors sol disposant de plusieurs salles.
- Ventilateurs économes en énergie en bâtiment hors sol.
- Niches à porcelets en maternités équipées de capteurs infrarouges.
- Investissements immatériels éligibles : diagnostic, études techniques préalables.

*NB : Pour certains investissements (pompe à chaleur, capteurs solaires thermiques et ventilateurs et/ou turbines), vous avez l'obligation de respecter certaines caractéristiques techniques.*

*Les aides PPE sont cumulables avec des CEE (Certificats Economies d'Énergie) en ce qui concerne les pompes à chaleur.*

## **Montant d'investissements éligibles :**

- **Le diagnostic énergétique :**
  - Plafond de 1 000 € d'étude
  - Taux de subvention de 40 % (50 % pour les JA)
  
- **Les investissements matériels :**
  - Au minimum 2 000 € d'investissements
  - Au maximum 40 000 € HT d'investissements (exploitation individuelle, EARL, SCEA)
  - Pour les GAEC : plafond de 40 000 € HT cumulable dans la limite de 3 exploitations regroupées
  - Taux de subvention 40 % (50 % pour les JA)
  
- **Priorités de la DRAAF Bretagne :**
  - Priorité 1 : les diagnostics seuls
  - Priorité 2 : les projets portés par des jeunes agriculteurs (rénovation et neuf)
  - Priorité 3 : les projets de rénovation (non JA)
  - Priorité 4 : les projets de bâtiments neufs (non JA)

## **Appel à projets 2014 :**

- 1<sup>ère</sup> appel à projets : **10 mars au 23 mai 2014**
- 2<sup>ème</sup> appel à projets : **24 mai à la mi-septembre** (*date à préciser*)

*NB : pour une période de 5 ans, une exploitation ne peut obtenir qu'une seule subvention (sauf si arrivée de JA). L'Etat appliquera cette règle. Le Conseil régional, considérant que 2014 est une année transitoire et que la remise à zéro des compteurs interviendra en janvier 2015, est ouvert à la prise en compte sur ses fonds, d'un dossier issu d'un éleveur ayant déjà bénéficié d'un PPE il y a moins de 5 ans.*

Si vous êtes intéressés par ce type d'investissements, n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des informations complémentaires.

**William MONGREDIEN : 06-79-61-47-79**

**Sylvain GAUFFROY : 06-19-93-53-64**



Sylvain GAUFFROY